

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	9

Séance du 28 juillet 2022

Date de la convocation
22 juillet 2022

Date de la séance
28 juillet 2022

N°2022_07_01B

Demande d'intégration dans la programmation 2023-2024 de la rénovation de l'éclairage extérieur de l'Église Saint-Pierre auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juillet à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Chantal WAGNER, Patrick MATHIEU, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE par Catherine MALAISÉ, Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Damien LEGROS par Catherine MALAISÉ

Absents excusés : Claude LÉVÊQUE, Frédéric LEFEVRE, Damien GOULARD

Absents : Benjamin WAQUELIN, Benoît LEBON, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

VU la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims en matière d'éclairage public des monuments classés,

VU la délibération n° 2020-02-06 du 28 février 2020 relative à l'approbation du projet de travaux de l'Église et à l'attribution du marché des prestataires de service,

VU la délibération n° 2021-09-06 du 3 septembre 2021 relative à l'approbation du devis relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité de l'Église,

VU la délibération n° 2022-06-01 en date du 1^{er} juin 2022 du conseil municipal relative à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif dans le cadre des travaux d'amélioration de l'accessibilité de l'Église,

CONSIDÉRANT le dossier d'Avant-Projet Définitif (AVP) relatif à ce projet, et notamment à l'éclairage de l'édifice, présenté par l'agence BLP ARCHITECTES, maîtrise d'œuvre, comprenant les plans, la notice technique et l'estimation des travaux,

CONSIDÉRANT l'avis des membres de la commission « Salles communales et bâtiments » du 28 avril 2022, de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims l'intégration de la rénovation de l'éclairage extérieur de l'Église Saint-Pierre dans la programmation 2023-2024,

Le conseil municipal, à 8 voix pour, 1 abstention,

DÉCIDE de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims, l'intégration des travaux d'éclairage extérieur de l'Église Saint-Pierre dans leur programmation 2023-2024, réalisés dans le cadre des travaux d'amélioration de l'accessibilité de cet édifice.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/07/2022 051-215104159-20220728-2022_07_01B-DE